

Communes mixtes de Plateau de Diesse et de Nods Commune de La Neuveville



Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



Fermeture au trafic

Route cantonale n°1358 La Neuveville – Ligerz – Twann / Chantier CFF Est

Tronçon: Route cantonale N° 1358 La Neuveville – Ligerz / Traversé du chantier CFF Est « Bipschal » sur une longueur de 200m (Coord. 47.080397/ 7.125760)

Durée: Le dimanche 8 mars 2026 de 02h30 à 05h00

Dérogations: Aucune

Guidage du trafic: Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place.

Un itinéraire de déviation pour accéder à La Neuveville depuis Douanne est prévu par la route cantonale les gorges de Douanne via Prêles – La Neuveville (max. 18t.)

Un itinéraire de déviation pour accéder à Douanne depuis La Neuveville est prévu par la route cantonale via prêles - les Gorges de Douanne – Douanne (max. 18t.)

Le trafic lourd, supérieur à 18t. sera dirigé soit sur la route Nationale N5 ou le contournement du lac de Biemme pour les véhicules supérieurs à 18t. nécessitant l'utilisation des routes cantonales.

Motif de la mesure: Déchargement d'une foreuse pour le chantier CFF

Restrictions: Pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route (véhicules, cyclistes, cavaliers, piétons).

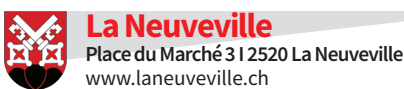
Informations juridiques: En vertu des articles 65 et 66 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR, RSB 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR, RSB 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au trafic.

Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Nous remercions les personnes concernées pour leur compréhension.

Loveresse, le 27 février 2026

Office de ponts et chaussées du canton de Berne



La Neuveville

Place du Marché 3 | 2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

EMPLOI - 1 OFFRE



Municipalité de La Neuveville

Emploi - Mise au concours

La Municipalité de La Neuveville recherche pour l'école à journée continue Signol'air un ou une:

**EDUCATEUR/TRICE DE L'ENFANCE
ENTRE 50 % ET 80 %**

Type de contrat: Contrat à durée indéterminée

Entrée en fonction: 1^{er} août 2026 ou à convenir

Votre mission:

- Vous serez amené/e à encadrer de manière autonome, ou en collaboration avec vos collègues, un groupe d'enfants scolarisés entre la 1^e et la 8^e année essentiellement
- Vous travaillerez au développement et au déploiement d'un projet éducatif complet nécessaire pour l'accompagnement

d'enfants nécessitant un encadrement particulier

- Vous assurerez un encadrement de qualité aux enfants accueillis en garantissant leur bien-être et leur sécurité
- Vous proposerez quotidiennement des activités variées tant en intérieur qu'en extérieur et correspondant au développement de chaque enfant
- Vous partagerez les repas avec les enfants en les accompagnant dans leur relation avec la nourriture
- Vous serez une personne ressource pour les familles, notamment en leur donnant des retours quotidiens ou en les rencontrant lors de séances ponctuelles
- Vous participerez ponctuellement à des événements liés à notre structure
- Vous travaillerez dans un esprit d'équipe, d'ouverture et de forte collaboration

Votre profil:

- Formation d'éducatrice de l'enfance ES exigée ou titre jugée équivalent
- Expérience dans le domaine éducatif
- Intérêt profond pour l'enfant et son développement
- Capacité à développer des activités de manière réfléchi et structurée
- Aisance relationnelle tant avec les enfants que les adultes
- Personne sociable et appréciant le travail en équipe
- Personne créative, qui aime les activités en plein air, qui a le sens de l'organisation, qui sait faire preuve de patience et d'empathie

Nous offrons: Une activité intéressante et variée au sein d'une structure dynamique et d'une équipe engagée.

Traitement: Selon échelle des traitements du personnel communal.

Informations: Les renseignements concernant ce poste peuvent être obtenus auprès de Mme Laure Lehnerr, directrice de l'école à journée continue, par courriel à direction@signol-air.com ou par téléphone au 032/751.24.85.

Intéressé/e? N'hésitez pas à faire parvenir votre dossier complet accompagné de vos certificats et diplômes, avec la mention « Educateur/trice de l'enfance EJC », au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520

La Neuveville, jusqu'au 10 mars 2026, qui le traitera en toute confidentialité. Seules les candidatures correspondant aux critères requis seront traitées.

Vous devez présenter des antécédents compatibles avec la mission qui vous est confiée. L'extrait standard et l'extrait spécial du casier judiciaire seront demandés lors de l'engagement.

La Neuveville, février 2026

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Architekturbüro Reust AG, M. Urs Reust, Schulhausgässli 4, 3098 Köniz.

Emplacement: parcelle N° 1395, au lieu-dit: « Route de Biemme 159 », commune de La Neuveville.

Projet: divers travaux d'entretien et de rénovation du bâtiment existant comprenant l'étanchéification du sol de l'atelier du rez-de-chaussée, la rénovation de la salle de bain et de la cuisine, le remplacement des revêtements de sol, l'amélioration de l'accès à l'appartement (porte d'entrée et accès au grenier) au 3^e étage,

l'assainissement de l'isolation intérieure du toit dans les combles avec remplacement de la fenêtre de toit existante sur le pan Nord, le remplacement de plusieurs fenêtres, la rénovation du toit plat et de l'étanchéification de la terrasse en façade Ouest.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Zone de protection: périmètre de protection de Chavannes.

Recensement arch.: bâtiment digne de conservation, objet C, sous contrat de classement avec le canton de Berne depuis le 24 avril 2016, ensemble bâti E.

Dérogation: art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 5 avril 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 6 mars 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Votation fédérale du 8 mars 2026

Le bureau chargé de diriger les opérations du scrutin a été constitué comme suit:

Président: M. Florian Miche

Vice-présidente: M^{me} Francine Monney

Membres

Mmes.	MM.
Macchia Franca	Maesano Diego
Maillat Aline	Martinez Alexandre
Marques Mesquita Emilie	Masini Yannick
Matthey Nathalie	Masson Adam
Mendes Marques Sara	Mosimann Samuel
Moeschler Sylvie	Müller Nash

Commune Municipale de La Neuveville

Publication

Les électeurs et les électrices de la Commune municipale de La Neuveville sont convoqués aux urnes le 8 mars 2026 pour se prononcer sur les objets suivants:

Votation fédérale

1. Vous pouvez répondre par « oui » ou par « non » tant à la question A qu'à la question B.

A. Acceptez-vous l'initiative populaire « **Oui à une monnaie suisse libre et indépendante sous forme de pièces ou de billets (l'argent liquide, c'est la liberté)** » ?

B. Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 17 septembre 2025 sur la **monnaie suisse et l'approvisionnement en numéraire** ?

Question subsidiaire si les deux projets sont acceptés:

- C. Si le peuple et le canton acceptent à la fois l'initiative populaire et le contre-projet: est-ce l'initiative populaire ou le contre-projet qui doit entrer en vigueur ?
2. Acceptez-vous l'initiative populaire « **200 francs, ça suffit! (initiative SSR)** » ?
3. Acceptez-vous l'initiative populaire « **Pour une politique énergétique et climatique équitable: investir pour la prospérité, le**

travail et l'environnement (initiative pour un fonds climat)» ?

4. Acceptez-vous la loi fédérale du 20 juin 2025 sur l'imposition individuelle ?

Le scrutin sera ouvert :

dimanche 8 mars 2026 de 10 h. à 12 h. dans les locaux de l'Administration communale, place du Marché 3, La Neuveville.

Un local de vote accessoire sera ouvert le dimanche 8 mars 2026 de 10 h. à 12 h, dans le bâtiment N° 39, Chemin de Chavannes (hangar des pompiers).

Rappel:

Les ayants-droit au vote peuvent déposer leur enveloppe de vote par correspondance dans la boîte aux lettres située à l'entrée Sud du bâtiment de l'Administration communale, place du Marché 3. **Le samedi précédant le jour de la votation, les enveloppes peuvent être déposées jusqu'à 20 heures au plus tard.** Dans ce cas, comme pour le vote par courrier postal, les cartes de légitimation doivent être signées pour que le vote soit valable.

Municipalité de La Neuveville**Attestation**

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil municipal sur l'approbation de la révision totale de l'ordonnance sur les tarifs de reprise de l'énergie des producteurs indépendants et des coûts liés aux infrastructures de saisie de données de la Commune municipale de La Neuveville a été publié dans la feuille officielle d'avis N° 2 du 16 janvier 2026 pendant un délai de 30 jours.

Aucun recours en matière communale n'a été déposé à son encontre durant cette période. Ces tarifs sont entrés en vigueur le 1er mars 2026.

La Neuveville, le 6 mars 2026

Le Chancelier Municipal

V. Carbone

Municipalité de La Neuveville**Publication des places d'amarrage disponibles**

Place à flot:	Place N°	Dimension de la place
Port – J.-J. Rousseau:	JJR-21	757 x 236 cm
	JJR-43	764 x 246 cm
	JJR-80	711 x 205 cm
	JJR-81	716 x 209 cm
	JJR-90	756 x 229 cm
Port – Le Lessivier:	JJR-95	892 x 310 cm
	LES-13	725 x 189 cm
Port – Chavannes 1:	CH1-07	516 x 210 cm
Port – Pré-de-la-Tour:	PRE-18	914 x 220 cm Voilier uniquement
Port – Marnins 1:	MA1-03	518 x 344 cm

Plusieurs places à terre sont disponibles, elles font en moyenne 500 x 250 cm

Les personnes intéressées voudront bien s'annoncer par courrier ou par courriel, avec mention «place d'amarrage et le numéro de la place», jusqu'au vendredi 20 mars 2026.

Courrier: Municipalité de La Neuveville
Service des ports
Place du Marché 3
2520 La Neuveville

Courriel: ports@neuveville.ch

Si vous êtes déjà en possession d'un bateau, nous vous prions de joindre une copie du permis de navigation. Il est inutile de nous

soumettre votre postulation si votre bateau a des dimensions supérieures à celles des places mentionnées ci-dessus.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le service des ports (032 752 10 80).

Important: nous ne tenons pas de liste d'attente, toutes les demandes qui ont été présentées antérieurement à la présente publication sont impérativement à renouveler. Les attributions se feront conformément au règlement des ports. Celui-ci, ainsi que le tarif de location, sont consultables sur le site internet de la Commune: www.laneuveville.ch.

Le Département des Ports

**Plateau de Diesse**

La Chaîne 2 | 2515 Prêles

www.leplateaudediesse.ch

Horaires 2025 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :

LUNDI AU JEUDI DE 8H À 11H30 ET DE 13H30 À 16H

VENDREDI DE 8H À 11H30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant:

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8h - 12h	14h - 18h
Mardi	10h - 11h30	Fermé
Mercredi	10h - 11h30	Fermé
Jeudi	8h - 11h30	14h - 16h
Vendredi	10h - 11h30	Fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes:

Adresse postale: Commune mixte de Plateau de Diesse

La Chaîne 2 - 2515 Prêles

Adresse e-mail: info@leplateaudediesse.ch

Téléphone: 032 315 70 70

Site internet: www.leplateaudediesse.ch

En 2026, l'administration sera fermée aux dates suivantes:

Jours	Du	Au	Raison
VE	03.04.26		Vendredi Saint
LU	06.04.26		Pâques
JE-VE	14.05.26	15.05.26	Ascension
Lundi	25.05.26		Lundi de Pentecôte
	20.07.26	31.07.26	Fermeture estivale
	21.12.26	01.01.27	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10h30 - 11h30	16h30 - 18h30	9h - 11h30

Points de collecte des déchets verts

Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

Lors d'un dépôt payant, il est possible d'effectuer le paiement par Twint ou cash.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 1^{er} trimestre 2026

Stationnements

Diesse: Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h et 12h

Prêles: A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h30 et 14h30

Lamboing: A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h45 et 15h45

14 mars, 28 mars

L'administration communale

Avis de construction

Requérant: M. Bruno Flückiger, Cherel 31, 2517 Diesse.

Emplacement: parcelle N° 2146, au lieu-dit: «Cherel 31», Diesse, commune de Plateau de Diesse.

Projet: démolition, déplacement et reconstruction d'une remise

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 29 mars 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Cour-telary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 27 février 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants: M^{me} et M. Thérèse et Gaston Müller, Baselsteinweg 3, 2516 Lamboing

Auteur du projet: Atelier Oppliger Sàrl, Rue des Esserts 10, 2053 Cernier

Propriétaires fonciers: M^{me} et M. Thérèse et Gaston Müller, Lamboing

Projet: Demande de permis de construire «après-coup» pour la construction d'une remise à bois, Baselsteinweg 3b et pour l'agrandissement de la cabane de jardin, Baselsteinweg 3c, parcelle N° 1266, village de Lamboing

Zone: Agricole

Dérogation: 24 ss LAT

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, **soit du 6 mars au 5 avril 2026**, publication dans la FO du 11 mars 2026. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 6 mars 2026

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérants: M^{me} et M. Séverine et Christian Gianella, Route de Nods 26, 2517 Diesse

Auteurs du projet: M^{me} et M. Séverine et Christian Gianella, Diesse

Propriétaires fonciers: M^{me} et M. Séverine et Christian Gianella, Diesse

Projet: Entretien du toit d'un ancien grenier à grain, parcelle N° 2236, Route de Nods 11, village de Diesse

Zone: mixte A, digne de conservation, PPS A

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, **soit du 6 mars au 5 avril 2026**. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 6 mars 2026

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant : Propose Agencements Sàrl, M. Jean-Nicolas Schwab, Route d'Orvin 7, 2516 Lamboing

Auteur du projet : M. Martin Weber, Rue du Mont 14, 2710 Tavannes

Propriétaires fonciers : M. Quentin Schwab, Orvin, M. Florent Schwab, Orvin, Mme Emilie Schwab, Lamboing

Projet : Demande de permis de construire « après-coup » pour la construction d'une pergola au Nord du bâtiment, parcelle N° 2222, Route d'Orvin 7, village de Lamboing

Zone : mixte A, PPS B

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 6 mars au 5 avril 2026. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 6 mars 2026

Secrétariat communal

Besoin d'information sur le parc éolien du Mont Sujet?

Une seule adresse : <https://www.energiemont-sujet.ch/>



Rencontre des aînés de la Commune mixte de Plateau de Diesse

Conférence « Prévention et Sécurité pour les Aînés »

Tous les aînés de la commune sont invités à la conférence « Prévention et Sécurité pour les Aînés » présentée par la police cantonale et au repas qui suivra, le :

Mercredi 18 mars 2026 à 15 heures
Au Battoir de Diesse

Afin de pouvoir organiser cette animation au mieux, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire jusqu'au vendredi 14 mars 2026 au plus tard.

Les personnes du Plateau de Diesse qui auraient besoin d'un transport peuvent le signifier au moment de leur inscription.

Vous pouvez vous inscrire :

- Par téléphone : 032/ 315 70 70

- Par email : info@leplateaudediesse.ch

- Au guichet de la commune

- Par courrier : La Chaîne 2, 2515 Prêles

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel au service de transport de la Croix-Rouge (réservation du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 au n° 032 489 10 03).

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant du mois de février.

La commission des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

Votations fédérales

Dimanche 8 mars 2026

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le dimanche 8 mars au bureau de vote de 10h à 12h.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, en temps voulu. Il peut aussi être déposé dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, jusqu'au dimanche 9h.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance, mais ne doivent en aucun cas servir au dépôt d'autres documents pour la commune.

ATTENTION :

1. Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte!
2. Pour rappel, seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins.

Présidence : M^{me} Catherine Favre Alves

Administration : M^{me} Eva Racine

Bureau de vote

Dimanche 8 mars 2026 de 9h45 à 12h

Membres : M. Matthias Marti

M^{me} Liane Messerli Jucker

Suppléant : M. Guillaume Mathez

Bureau de dépouillement

Dimanche 8 mars 2026 à 9h30

Membres : M^{me} Céline Lecomte

M^{me} Fanny Lecomte

M^{me} Claudia Bärtschi

M. Roland Franssen

M. Claude-Alain Hänni

M. Giulio Caccioppoli

M^{me} Camille Miazza

Suppléants : M. Joseph Mathez

M^{me} Nicole Messerli

L'administration communale

Commune Mixte de Plateau de Diesse

Aux ayants droit de vote en matière communale

Convocation

à l'Assemblée communale du mardi 31 mars 2026 à 19h30, à la Salle du Battoir à Diesse

Ordre du jour

1. Approbation du transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier de l'immeuble route de Diesse 2, à Lamboing (ancienne école de Lamboing)

a) Présentation du dossier

b) Approbation du transfert de l'immeuble route de Diesse 2, à Lamboing, du patrimoine administratif au patrimoine financier pour la valeur comptable résiduelle de CHF 1.00 au 31.12.2024

2. Approbation du transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier de l'immeuble route de Nods 2, à Diesse (ancienne école de Diesse)

a) Présentation du dossier

b) Approbation du transfert de l'immeuble route de Nods 2, à Diesse, du patrimoine administratif au patrimoine financier pour la valeur comptable résiduelle de CHF 170'258.00 au 31.12.2024

3. Modifications de l'art. 7 du Règlement sur le statut du personnel et les traitements du 1^{er} juillet 2014 (entrée en vigueur au 01.07.2026)

a) Présentation des modifications

b) Approbation des modifications de l'art. 7 du règlement sur le statut du personnel et les traitements du 1^{er} juillet 2014 (entrée en vigueur au 01.07.2026)

4. Informations sur la situation actuelle de nos relations avec la communauté scolaire

a) Présentation de la situation

5. Acceptation d'un crédit d'engagement d'une dépense périodique de CHF 1'063'562.85 pour le paiement, par la communauté scolaire du Plateau de Diesse, des loyers dus à la commune mixte de Plateau de Diesse

a) Présentation du dossier

b) Approbation du crédit d'engagement d'une dépense périodique de CHF 1'063'562.55 pour le paiement, par la communauté scolaire du Plateau de Diesse, des loyers dus à la commune mixte de Plateau de Diesse

6. Assermentations

a) Promesses solennelles de deux membres de la Commission des aînés, M^{mes} Christine Wüthrich et Nathalie Simon-Vermot

b) Promesse solennelle d'un membre de la Commission de l'animation, M^{me} Magali Clerc

c) Promesse solennelle d'un membre de la Commission de l'urbanisme, M. Jean-François Racine

d) Promesse solennelle d'un membre de la Commission des pâturages, M. Dominique Sunier

e) Promesse solennelle de l'organe de vérification des comptes communaux de la commune mixte de Plateau de Diesse, G-Fid Consulting SA de Bienne

7. Informations du Conseil communal

8. Divers et imprévus

Informations :

Sont déposés publiquement au bureau communal 30 jours avant l'Assemblée communale appelée à en délibérer, soit du 27 février au 31 mars 2026 :

- Les modifications au règlement sur le statut du personnel et les traitements du 1^{er} juillet 2014.

Les autres documents se rapportant à cette assemblée sont également déposés en consultation au bureau communal pendant le même laps de temps et accessibles durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet

http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

Au plus tard dans les 30 jours qui suivent l'assemblée communale :

Un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée communale et contre un acte législatif communal. Un recours doit être remis en 2 exemplaires. Il doit comprendre des conclusions, indiquer des faits et moyens de preuve, être motivé.

Prêles, le 27 février 2026

Ramassage des déchets verts de jardin en 2026

Les factures 2026 vont être envoyées d'ici mi-avril aux abonnés. Le prix est inchangé et se monte à Fr. 80.00 (TVA comprise).

Les personnes ne souhaitant plus bénéficier de ce service, sont priées de résilier leur abonnement par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch jusqu'au vendredi 20 mars 2026 et renvoyer la vignette verte à l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les citoyens qui ne sont pas encore abonnés, peuvent commander le macaron par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch

leplateaudediesse.ch. Ils le recevront à domicile avec une facture.

Il est déjà possible de déposer des déchets verts à Lamboing et à Prêles pour les abonnés, ainsi que les personnes qui auraient passé commande de la vignette 2026.

Nous rappelons que la quantité de déchets verts n'est pas limitée. Toutefois, nous comptons sur le bon sens de chacun afin de limiter leur quantité de déchets. Le gazon peut être laissé sur les pelouses ou déposé autour des arbres et arbustes de votre propriété. Les branches peuvent être brûlées, pour autant qu'elles soient sèches et que le feu ne dure pas plus d'une dizaine de minutes.

Les paysagistes ne sont pas autorisés à déposer les déchets verts même si leur client possède la vignette.

Les propriétaires utilisant les services d'un paysagiste sont priés d'informer ce dernier que les déchets verts sont à débarrasser dans le cadre de son mandat.

Des contrôles seront effectués, mais nous comptons sur le sens civique de chacun pour « jouer le jeu ». Les abus nous obligeraient à instaurer des heures d'ouverture restrictives et donc défavorables à tous.

Il est à relever qu'une vignette est valable pour une propriété. Les propriétaires de plusieurs biens doivent se munir d'une vignette pour chacun d'entre eux.

Nous vous rappelons également qu'il est interdit de déposer des déchets verts le dimanche. Nous vous remercions de bien vouloir vous conformer à cette prescription, par respect pour les citoyens avoisinant les décharges.

Nous vous remercions de votre collaboration.
L'administration communale

Passport biométrique – carte d'identité

Vous êtes domicilié(e) dans le canton de Berne et vous souhaitez obtenir un passport biométrique ou une carte d'identité, voici la marche à suivre:

Toute personne désirant déposer une demande doit se présenter en personne dans l'un des sept centres de documents d'identité du canton de Berne et

uniquement après avoir pris rendez-vous au N° de tél. 031 635 40 00 du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h.

ou par internet sous www.passeportsuisse.ch

Pour notre région, vous pourrez vous rendre aux centres de Bienne, à la rue du Contrôle 20, ou de Courtelary, à la rue de la Préfecture 2c.

Par ailleurs d'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site du canton de Berne, notamment une brochure contenant toutes informations utiles, sous www.be.ch/passeport.

Congélateur public à Diesse

Sont à votre disposition des casiers de :

- 100 litres à CHF 60.00 par année
- 150 litres à CHF 90.00 par année
- 200 litres à CHF 120.00 par année

En cas d'intérêt ou si vous souhaitez des renseignements complémentaires, il vous suffit de nous appeler au 032 315 70 70 ou de nous adresser un courriel à info@leplateaudediesse.ch.

L'administration communale

Commune mixte de Plateau de Diesse

Ordonnance fixant les tarifs de l'électricité du réseau électrique du village de Lamboing (SEL)

Publication selon l'art. 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCo; RSB 170.111)

Lors de sa séance du 23 février 2026, le Conseil communal de la Commune mixte de Plateau de

Diesse a adopté l'ordonnance fixant les tarifs de l'électricité du réseau électrique du village de Lamboing (SEL)

Ces modifications entrent en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2026, sous réserve d'un éventuel recours formé à leur encontre.

Voie de recours

Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Prêles, le 6 mars 2026

Au nom de la Commune mixte de Plateau de Diesse

Le Secrétariat communal

Rappel important aux habitants - petites bouteilles de gaz dans les déchets

Nous souhaitons attirer votre attention sur une problématique croissante que rencontre actuellement les centres de tri, dans le traitement des déchets ménagers : l'augmentation significative de petites bouteilles de gaz jetées avec les déchets résiduels, les encombrants ou les recyclables.

Ces bouteilles, vraisemblablement issues d'activités de camping ou de grillades, ne sont généralement jamais totalement vides.

Lorsqu'elles se retrouvent dans les fours des entreprises d'incinération, elles explosent et peuvent donc endommager gravement les installations, provoquer des arrêts de production et, surtout, mettre en danger les collaborateurs.

Ces incidents ont des répercussions directes, tant en termes de sécurité que de coûts de maintenance, avec à terme un impact financier inévitable pour les communes et leurs habitants.

Les petites bouteilles de gaz – même vides – sont considérées comme des déchets spéciaux et doivent impérativement être rapportées chez leur fournisseur ou dans des points de collecte spécifiques.

Ces bouteilles ne doivent JAMAIS être jetées :

- dans les Moloks,
- avec les encombrants,
- ni avec les déchets recyclables.

Nous vous remercions par avance de votre sensibilisation et de votre collaboration.

Commune mixte de Plateau de Diesse

Ordonnance fixant les tarifs de reprise de l'énergie des installations de production d'électricité et les frais liés aux installations de production

Publication selon l'art. 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCo; RSB 170.111)

Lors de sa séance du 23 février 2026, le Conseil communal de la Commune mixte de Plateau de Diesse a adopté l'ordonnance fixant les tarifs de reprise de l'énergie des installations de production d'électricité et les frais liés aux installations de production

Cette ordonnance abroge l'ordonnance fixant les tarifs de reprise de l'énergie des producteurs indépendants et des coûts liés aux infrastructures de saisie des données du 10 février 2025 et entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2026, sous réserve d'un éventuel recours formé à leur encontre.

Voie de recours

Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Prêles, le 6 mars 2026

Au nom de la Commune mixte de Plateau de Diesse

Le Secrétariat communal

Votations et élections – Validité de vos votes

Afin que votre vote soit valable, nous devons vous rappeler les règles suivantes :

1. Le vote par correspondance n'est valable que si la **carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur.**
2. Seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins. Si votre enveloppe à fenêtre devait s'être déchirée lors de l'ouverture, vous pouvez sans autre appeler le bureau communal pour qu'il vous en envoie une nouvelle.
3. Nous rappelons que les enveloppes de vote retournées par poste sans affranchissement ne sont pas prises en compte.

Nous vous remercions de bien vouloir vous conformer à ces dispositions, afin que nous puissions prendre votre vote en considération.

L'administration communale



Nods

Place du Village 5 | 2518 Nods
www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

Vous pouvez consulter l'horaire de la déchetterie sur le calendrier que chaque ménage a reçu ou par le biais du site internet (Officiel-Déchetterie-Memodéchets-Nods) ou encore au moyen de l'application « MEMODéchets » téléchargeable dans l'App Store ou sur Google Play

Avis de construction

Requérante : Daniel Sauser, Chemin de Chuffort 5, 2518 Nods

Auteur du projet : Daniel Sauser, Chemin de Chuffort 5, 2518 Nods

Propriétaire foncière : Daniel Sauser, Chemin de Chuffort 5, 2518 Nods

Projet : Agrandissement du garage existant pour l'entreposage de matériel et de machines agricoles nécessaires à l'exploitation (aucun autre usage n'est prévu pour ce bâtiment) sur RF 2421 du ban de Nods, Chemin de Chuffort 7, 2518 Nods

Zone : Zone Village ancien (VA)

Dérogation : Aucune

Dimensions : Suivant plans

Protection des eaux : S3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plateforme eBau du canton de Berne (www.be.ch/ebau).

Le délai d'opposition est de **30 jours à compter de la date de la première publication**. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 06.03.2026

Administration communale

Dissolution de la commission non permanente du Cheval Blanc

La commission non permanente du Cheval Blanc a été officiellement dissoute par décision du Conseil communal lors de sa séance du 17 février 2026.

Ramassage du papier

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

6 et 7 mars 2026

A cet effet, une benne sera déposée à la déchetterie dès 8h

Rappel important: Le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier dont les anses auront été préalablement retirées. Par sacs en papiers, il faut entendre les cabas en papier, mais pas les sacs pour les aliments des animaux qui sont totalement interdits. De plus, en aucun cas, il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles.
Commune mixte de Nods

Votations/Elections du 29.03.2026

Composition des bureaux

Bureau de vote et de dépouillement

Présidence: Perrinjaquet Natacha

Membres: Sunier Viviane
Evard Chantal
Sunier Corinne
Sunier Stéphanie

Membre suppléant: Thévoz Leïla

Administration: Chauvy Marc
Fuentes Céline
Gianella Séverine

Conseil Communal

Heures de repos

Nous nous permettons de vous rappeler les articles 23 et 38 de notre règlement de police, à savoir:

Heures de repos

Art. 38

- ¹ De 19 heures à 7 heures et de 12 heures à 13 heures, les activités et travaux bruyants ainsi que l'utilisation de machines et installations bruyantes sont interdits.
- ² De 22 heures à 7 heures et de 12 heures à 13 heures, les travaux et activités bruyants liés à l'usage d'une maison d'habitation ou d'un logement similaire sont prohibés. Il s'agit notamment de l'interdiction de passer la tondeuse à gazon ou d'écouter de la musique trop fort.
- ³ Les jeux, sports et activités en plein air sont autorisés de 7 heures à 22 heures.
- ⁴ Dans les restaurants, dancings et autres assemblées les portes et fenêtres doivent être fermées dès 22 heures dans la mesure où des tiers voisins peuvent être importunés par le bruit.
- ⁵ Dès 22 heures, le repos nocturne doit être respecté.
- ⁶ Le Conseil communal peut accorder pour de justes motifs une autorisation de déroger aux heures de repos. Les droits de voisinage découlant du droit privé demeurent toutefois réservés.
- ⁷ La législation cantonale et fédérale sur la protection de la nature, de l'environnement et celle relative au droit de la construction sont réservées.

Art. 23

- ¹ Les travaux et activités bruyantes, qui perturbent les cérémonies religieuses ou qui troublent le repos dominical sont interdits les dimanches et jours fériés cantonaux et fédéraux.

Administration Communale

DIVERS

Région, associations, paroisses, autre.

Arrondissement administratif du Jura bernois

Association de Communes Jura bernois. Bienne (Jb.B)

Edition du Plan Directeur Régional du Réseau de Voies Cyclables (PDR-RVC)**Information et Participation de la Population (IPP)**

Conformément à l'article 58 de la Loi cantonale du 9 juin 1985 sur les Constructions (LC, RSB 721.0), le Comité Directeur de Jb.B ouvre une procédure de participation publique relative à l'édition du Plan Directeur Régional du Réseau de Voies Cyclables (PDR-RVC).

Le projet d'édition du PDR-RVC est déposé publiquement du 9 mars au 1^{er} avril 2026 inclusivement au Secrétariat de Jb.B où il peut être consulté sur rendez-vous (info@jb-b.ch). Le dossier est également consultable / téléchargeable sur le site internet de l'Association de Communes Jura bernois. Bienne (www.jb-b.ch).

Pendant la durée du dépôt public, toute personne est en droit d'émettre des objections ou des propositions écrites et motivées. Les plis sont à adresser à Jura bernois.Bienne, La Couronne, Rue Pierre-Pertuis 1, 2605 Sonceboz-Sombeval.

Dans le cadre de cette procédure, une soirée publique d'informations et d'échanges est organisée le 17 mars 2026 à 19h00 à La Couronne, Rue Pierre-Pertuis 1, 2605 Sonceboz-Sombeval.

Le passé disparu par Charles Ballif

La Neuveville, ~1880, Rue Beauregard - (collection Rud Baumann)

10 | PAROISSES

PAROISSE RÉFORMÉE DE LA NEUVEVILLE

Dimanche 8 mars

17h, Blanche Eglise, culte Clin Dieu célébré par Marianne Chappuis et Stéphane Rouèche.
Texte biblique: Matthieu 20, 1-16
Orgue: Jean-Luc Thellin

Mercredi 11 mars

10h, salle Schwander, groupe de prière
12h, maison de paroisse, KT cycle 2

Samedi 14 mars

Dès 11h30, place de la Liberté, soupe de Carême en faveur de l'EPER et de Pain pour le prochain

Dimanche 15 mars

10h, Blanche-Eglise, culte avec la pasteure Marie-Laure Krafft Golay.

La Blanche-Eglise est ouverte tous les jours de 9h à 18h

A votre service

Marianne Chappuis, pasteure, 078 768 01 66
Marie-Laure Krafft Golay, pasteure, 032 315 11 53
Christian Borle, animateur de paroisse, 078 739 58 28
Sarah Holzmann, catéchète, 079 654 63 58
Julien Neukomm, 078 632 92 49
Secrétariat: Sylvie Augier Rossé: 032 751 10 35
info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet:

www.paref2520.ch

KIRCHGEMEINDE PILGERWEG BIELERSEE

Sonntag, 8. März

10.15 Uhr, Pfarrsaal Twann: Gottesdienst «Gastfreundliche Kirche» mit Pfrn. Corinne Kurz und Karin Schneider (Klavier) sowie Nathalie Hellmann als Gastgeberin (Kaffee und etwas zum Zmorger).

Pikettdienst

6. bis 31. März: Pfr. Peter von Salis (078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUVEVILLE

Messes dominicales

Dimanche 8 mars 2026, 10.00,
Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Dimanche 15 mars 2026, 10.00,
Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Dimanche 22 mars 2026, 10.00,
Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Dimanche 29 mars 2026, 10.00, Messe des Rameaux,
Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Soupes de Carême

Pendant le carême, les soupes sont un rendez-vous incontournable pour notre paroisse, l'occasion de partager une bonne louche de solidarité.

Samedi 14 mars 2026, 12.15, lors des 24H pour le Seigneur
salle Ste-Cécile, cure Ste-Marie, Bienne

Samedi 14 mars 2026, dès 11h30,
place de la Liberté, La Neuveville

Samedi 21 mars 2026, 19.00 (après la messe),
salle de paroisse, Péry-Reuchenette

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE RÉFORMÉE DIESSE, LAMBOING, PRÊLES

Café-Contact

Prochaine rencontre Café-Contact, vendredi 6 mars de 14h00 à 16h30, Maison de paroisse de Diesse. Pour un service de voiture, contactez le 079.347.57.88, rencontre suivante: vendredi 20 mars

Eveil à la foi

Samedi 7 mars, 17h00-18h30, église Diesse, pour les enfants de 3 à 6 ans, rencontre festive pour bien terminer

Culte Clin Dieu

Culte intergénérationnel, dimanche 8 mars, 17h00, Blanche Eglise, La Neuveville
Dimanche 31 août, 10h30 célébration oecuménique sous la tente principale de la fête

Soupe de Carême

Samedi 14 mars dès 11h30, Place de la Liberté La Neuveville

Repas saucisse au marc pour les aînés

Vendredi 27 mars, 12h00, Maison de paroisse de Diesse, contribution. 23.-, inscription: 079.347.57.88

Contacts

Présidente: Nicole Lecomte, lecomteny@bluewin.ch, 079 287 49 86

Pasteur: Stéphane Rouèche, Route de Prêles 11, 2517 Diesse, 079 429 02 80

PAROISSE DE NODS

Vendredi 6 mars

19h: Karao'culte au Temple

Mardi 10 mars

9h: lecture et prière à la maison de paroisse.

Mardi 10 mars

14h: Rencontre des aînés à la maison de paroisse autour du film "En fanfare" d'Emmanuel Courcol

Contacts

Marianne Chappuis, Pasteure 078 768 01 66
marianne.chappuis@paref2520.ch

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

Conseil de paroisse

M^{me} Liliane Darioly, Présidente, 079 408 77 29,
lilianedarioly@gmail.com

www.parefnods.ch

EGLISE EVANGÉLIQUE DE L'ABRI, LA NEUVEVILLE

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme des cultes et des autres activités.

www.labri.ch

Pasteurs

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet (032/751 36 65) ou pasteur@labri.ch

Adresses utiles

SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE (SMAD) LA NEUVEVILLE - PLATEAU DE DIESSE

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

SERVICE TRANSPORTS CROIX-ROUGE TAVANNES

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide? Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements: lundi-vendredi de 8h30 à 11h30
Tél. 032 489 10 03

HOME MONTAGU ET FOYER DE JOUR

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile: tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

SECRETARIAT DE LA PAROISSE RÉFORMÉE

Nouveaux horaires: le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel: info@paref2520.ch
www.paroisse2520.ch

SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

(rue des Mornets 15): ouvert mardi de 14h à 17h30. La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact: Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12.
www.upbienne-laneuveville.ch

SERVICE DE L'EQUIPEMENT DE LA NEUVEVILLE

Service de garde, N° de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 032 752 10 80

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h. Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au vendredi: 9h-12h / 14h-17h. Fermé le week-end. Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch. Courriel: info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

MUSÉE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Fermeture saisonnière.
www.museelaneuveville.ch
musee.laneuveville@bluewin.ch

MUSÉE DE LA VIGNE DU LAC DE BIENNE, CHAVANNES / GLÉRESSE

Fermeture hivernale. Visites guidées et locations de salles sur réservation.
Renseignements: 032 315 21 32
www.rebbaumuseum.ch/fr-info@rebbaumuseum.ch

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE
MUSÉE, LE LANDERON - MAI À NOVEMBRE,
Samedi-dimanche: 14h30-17h30, entrée libre, contribution appréciée. www.fhvl.ch.

PLATEAU VIVANT


Retrouvez les événements et activités du Plateau, régulièrement mis à jour sur www.plateau-vivant.ch

CAFÉ-THÉÂTRE DE LA TOUR DE RIVE

Vendredi 06.03.2026 20h	Nathalie Devantay
Vendredi 13.03.2026 20h	RAW
Ve 20 à Di 22.03.2026	Boogie-Woogies Festival
Ve 17 - Sa 18.4.2026 20h	En apARTé
Dimanche 19.04.2026 17h	En apARTé
Jeu 23.04.2026 20h	Blaise Bersinger

Consultez gratuitement
la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

UN HOMME N'EST JAMAIS SI GRAND QUE LORSQU'IL EST À GENOUX POUR AIDER UN ENFANT.



Crédit photo: François Darnigoy

Comme Zinédine Zidane, soutenez les enfants atteints par une leucodystrophie en Suisse!

IBAN : CH02 0900 0000 1737 1750 7